## CTA Inter académique Reims, Nancy-Metz et Strasbourg -13 Janvier 2021

**Déclaration FSU** 



Mme la Rectrice, MM. les Recteurs,

#### • Avant-projet de loi 4D

### Les infirmier(e)s et les adjoint(e)s gestionnaires en colère.

C'est avec consternation que nous avons accueilli les propos de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En effet, le 17 décembre 2020, dans une interview donnée au journal « les Échos », Mme Gourault annonce la décentralisation de la santé en milieu scolaire : de l'Éducation Nationale vers les collectivités territoriales, sans dialogue social ni concertation, dans le cadre du projet de loi 4D.

La Ministre justifie ce projet en s'appuyant sur les compétences des collectivités territoriales en matière de santé, notamment dans le cadre de la PMI, et adhère à l'objectif de guichet unique en matière de santé en direction des jeunes, Madame Gourault estimant que notre fonctionnement à l'Éducation Nationale serait inefficace!

Comment 18 millions de consultations infirmières annuelles pour 7700 IDE-EN seraient inefficaces ? Et nous parlons là juste des consultations spontanées, c'est-à-dire du nombre d'élèves se rendant à l'infirmerie pour des demandes concernant leur santé, leur mal-être, leurs inquiétudes ou leurs angoisses.

À ce chiffre se rajoutent les autres missions des IDE à l'Éducation Nationale : bilans de santé des 12 ans, actions de préventions, accompagnements et réunions diverses concernant les jeunes en situation de handicap ou souffrant de pathologies chroniques.

Notre colère grandit quand notre ministre, M. Blanquer, reste silencieux face à nos nombreuses interpellations sur cette annonce de décentralisation.

Nous ne sommes pas dupes, cette décentralisation des IDE-EN, c'est tout simplement l'évacuation des infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale des infirmeries : retour en arrière aux années 50 où la médecine scolaire servait essentiellement à faire de vastes campagnes de dépistage, de vaccination.

La campagne de dépistage antigénique actuelle en est un parfait exemple. On détourne les missions de la médecine scolaire auprès des jeunes pour demander de tester des adultes !

#### La crise ne justifie en rien cette décision!

D'autant plus que cette crise a creusé les inégalités sociales et augmenté de plus de 25% les problèmes psychologiques.

Qui mieux que les infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale, présent(e)s au quotidien dans les EPLE pour répondre à ces sollicitations ?

Cette décentralisation est une régression pure et simple, une négation de la spécificité infirmière.

Nous tenons à vous alerter de cette décision délétère pour les élèves et nous attendons votre soutien pour maintenir la santé scolaire au sein des établissements scolaires, auprès des jeunes et des équipes éducatives, dans le cadre ministériel de l'Éducation Nationale.

L'avant-projet de loi 4D, dont l'esprit a été présenté le 18 décembre par le gouvernement aux organisations syndicales, **envisagerait de placer les adjoint.es-gestionnaires des EPLE sous une double autorité** : celle de Déclaration préalable FSU CTA inter-académique Grand Est du 13 01 2021

l'État, représenté par le chef d'établissement, et celle de la collectivité territoriale de rattachement (département pour les collèges ou région pour les lycées).

Si cette mesure devait voir le jour, elle aggraverait la situation actuelle que connaissent nombre d'adjoint.es-gestionnaires qui est celle des conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes.

En effet, l'intrusivité de certaines collectivités dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'Éducation, est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation de leur bonne organisation et fonctionnement. En outre, la décentralisation en 2004 des personnels techniques et des missions d'entretien, de maintenance et d'hébergement, montre au quotidien toutes les difficultés liées à la double autorité fonctionnelle et hiérarchique que l'on nous vante aujourd'hui.

Rappelons simplement que l'EPLE est un opérateur de proximité de service public qui met en œuvre au quotidien une politique d'Éducation Nationale pilotée par l'État, du niveau ministériel à l'échelon déconcentré.

Rien ne saurait donc justifier une « décentralisation » des adjoint(e)s-gestionnaires ou de leurs fonctions, voire de leurs équipes, dont les missions – éducatives – sont d'organiser et de rendre possible l'acte d'enseignement au sein de l'établissement scolaire public.

Le SNASUB-FSU, avec la FSU, première fédération de l' Éducation Nationale, s'opposera donc par tous les moyens à ce que ce projet voit le jour.

Pour la FSU, dans chaque EPLE, l'adjoint(e)s-gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation Nationale, sous l'autorité de l'Éducation Nationale, fonctionnelle et hiérarchique.

Alors que l'agenda social, se tenant en marge du "Grenelle de l'éducation", traite de l'évolution des métiers administratifs, dont ceux afférents à la gestion des EPLE, il n'a jamais été question d'un tel projet qui aurait pourtant des impacts lourds et négatifs.

Le silence assourdissant sur cette question du ministre de l'Éducation Nationale doit cesser. La FSU attend qu'il prenne rapidement position contre ce projet, pour défendre tout simplement le bon fonctionnement de nos EPLE, les missions et les conditions de travail ordinaires des personnels de tous les métiers qui les font vivre : personnels administratifs et techniques, de santé, de direction et enseignants.

C'est pourquoi le 26 janvier, malgré des conditions sanitaires difficiles, les infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale et les adjoint(e)s-gestionnaires manifesteront leur colère à Paris et en province.

# • Création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation

La FSU s'est mobilisée contre le projet de fusion des académies et, en cohérence, demeure opposée à toute régionalisation des services.

L'arrêté de création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation, qui nous est présenté, s'inscrit dans le même refus de voir des postes se créer, au détriment des besoins de nos EPLE et services académiques. Pour rappel, le ministère n'a, à ce jour, créé qu'un seul et unique poste sur la fonction de Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

Enfin, la FSU a eu très récemment connaissance de l'organigramme de cette délégation et demande à ce que les sites académiques soient régulièrement mis à jour. Le site de l'académie Nancy-Metz, siège de la Région académique, ne l'a pas été depuis plus d'un an.